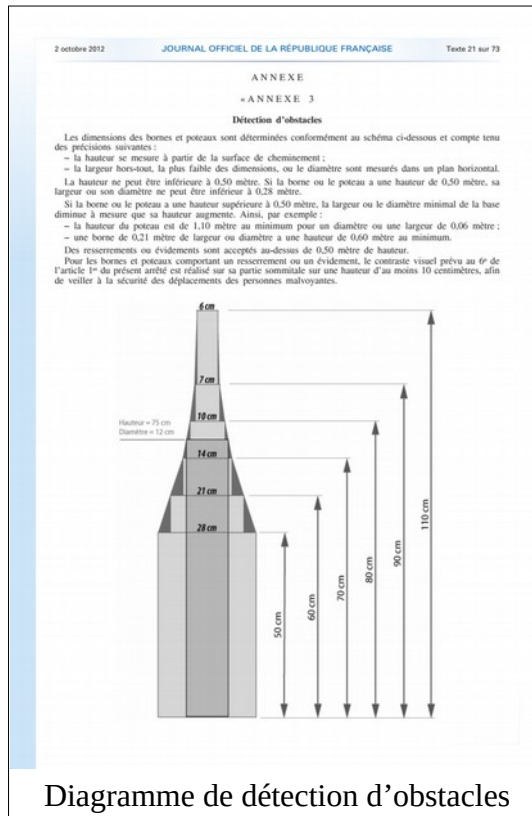




L'accessibilité de la voirie publique aux mal-voyants

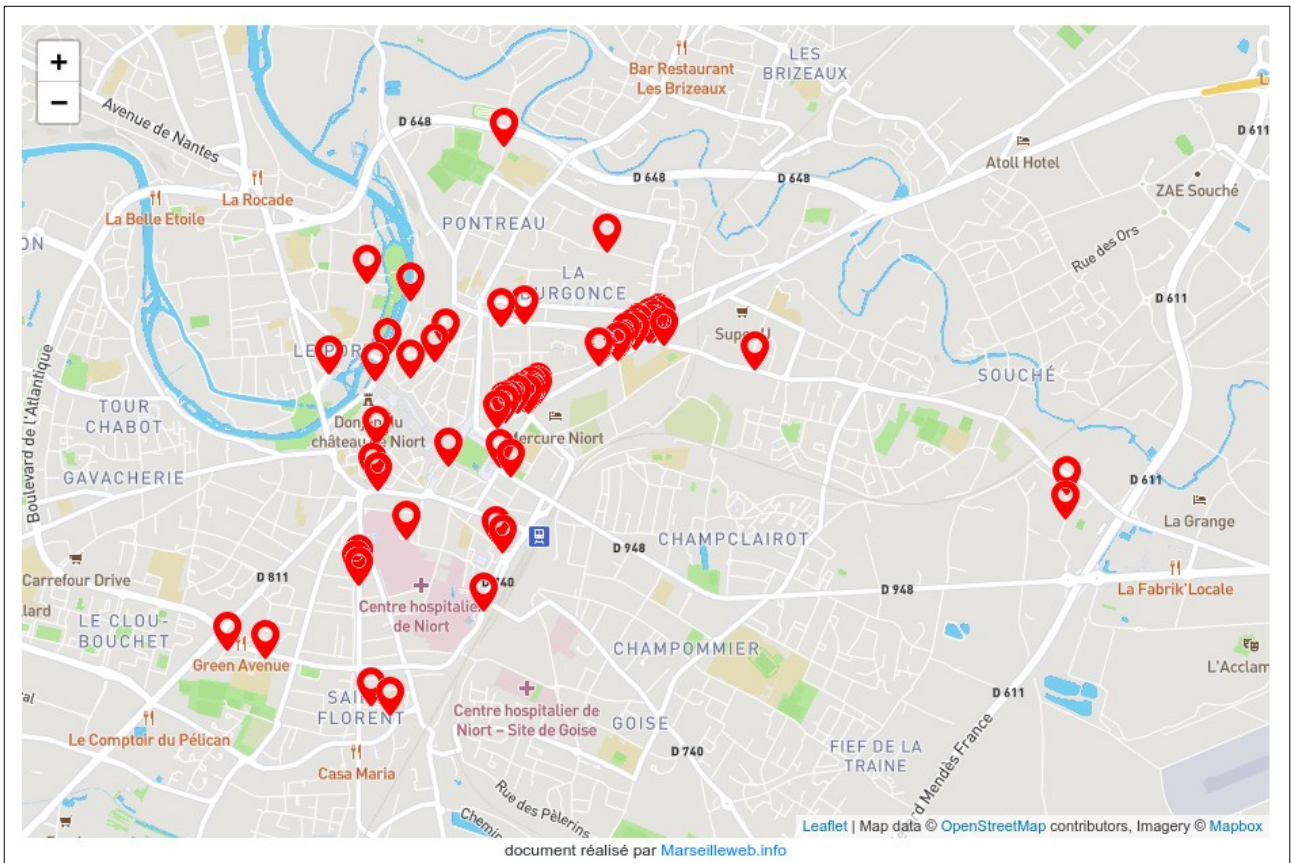
Obstacles non détectables par une canne

Pour se déplacer en autonomie, les mal-voyants utilisent une canne pour détecter les obstacles devant eux. Cependant pour pouvoir être détectés les obstacles doivent avoir certaines dimensions indiquées dans l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, modifié par l'arrêté du 18 septembre 2012.



Plusieurs types de poteaux ou bornes non détectables existent sur Niort, en voici quelques exemples :





Localisation (non exhaustive) des obstacles non détectables

Le détail pour chaque point repéré sur la carte ci-avant est disponible ici : https://niort.internet13.info/cahiers_niort/cahier_1666686617_-1666438756-.php